

SAMSUNG

Conditions de participation Challenge Samsung Photography

L'organisateur du **challenge Samsung Photography** est la société Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ci-après dénommée «Samsung»).

1. Dans le cadre du **challenge Samsung Photography**, un participant remportera un camping-car pour deux personnes pour un **road-trip d'une semaine (cinq jours en septembre 2020)** à travers la Suisse, ainsi qu'un pack Samsung surprise. Chacune de ces deux personnes recevra en plus un Samsung Galaxy S20 Ultra 5G en cadeau.

Par ailleurs, pendant toute la durée du challenge – soit quatre fois au total –, une paire de Galaxy Buds+ blancs sera tirée au sort chaque semaine parmi les participants.

2. Pour participer au challenge, les candidats devront publier une photo réalisée par leurs soins sur leur compte Instagram personnel en utilisant les hashtags #ExploreSwitzerlandS20 et #SamsungSwitzerland avant le **20.8.2020** et suivre en outre la chaîne Instagram @**samsungswitzerland**. Les participations soumises après la fin du challenge ne seront pas prises en compte. La participation est limitée à une fois par semaine; en cas de participations multiples, seule la première sera prise en compte.
3. Le profil Instagram du participant ou de la participante doit être public afin de permettre à Samsung de consulter les photos. Les participants sont libres de choisir le sujet de la photo. Toutefois, celle-ci ne devra pas avoir de contenu à caractère raciste ou discriminatoire fondé sur le sexe, incitant à la violence ou considéré comme éthiquement ou moralement condamnable par Samsung pour toute autre raison.
4. Les participants garantissent qu'ils ne violent pas les droits de tiers avec leurs photos. Ils sont en particulier tenus d'obtenir l'accord des tiers reconnaissables sur les photos réalisées.
5. Seuls les clients finaux (clients achetant des produits pour leur usage personnel) domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein sont autorisés à participer. Sont exclus de la participation les membres du personnel de Samsung et des sociétés associées ainsi que les membres de leur famille.
6. Un jury sélectionnera le gagnant et le contactera via Instagram d'ici au 24.8.2020 afin de coordonner le road-trip de cinq jours en **septembre 2020**. Si le gagnant et Samsung ne parviennent pas à convenir d'une date en septembre, Samsung se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant parmi les participants. Dans ce cas, le gagnant initialement sélectionné ne sera plus éligible pour remporter le Samsung Galaxy S20 Ultra 5G ni aucun autre contenu du prix.
7. Le lieu choisi par Samsung pour la remise du camping-car devrait se trouver à Zurich.
8. Les participants conservent l'ensemble des droits de protection de biens immatériels liés aux photos publiées par leurs soins dans le cadre du challenge Samsung Photography. En soumettant leur participation, les participants accordent gratuitement à Samsung un droit irrévocable, mondial, illimité dans le temps et transférable d'utiliser et de modifier/d'adapter ces photos sur l'ensemble de ses canaux (sites Web, réseaux sociaux, applications, etc.) et autres supports imprimés à des fins publicitaires et de communication.

9. En acceptant de participer, le gagnant consent à ce que Samsung et/ou des tiers mandatés par Samsung puissent réaliser des enregistrements photo, vidéo et audio lors de la remise du camping-car et à ce que Samsung utilise et modifie/adapte ces derniers, et ce gratuitement, de manière irrévocable, dans le monde entier, sans limite dans le temps et de façon transférable sur tous les canaux (sites Web, réseaux sociaux, applications, etc.) et autres supports imprimés à des fins publicitaires et de communication. Samsung est autorisée à publier le nom du ou des gagnants.
10. Le gagnant s'engage à documenter son road-trip au moyen de plusieurs photos et vidéos à l'aide du nouveau Galaxy S20 Ultra 5G pour Samsung. L'ensemble des droits de protection de biens immatériels liés aux photos et aux vidéos réalisées par le gagnant appartiennent à Samsung. Samsung accorde gratuitement au gagnant un droit révoquant, illimité dans le temps et non transférable d'utiliser ces photos et vidéos sur ses propres canaux de réseaux sociaux à des fins privées. Le gagnant n'est pas autorisé à transférer ou à vendre ces photos et vidéos à des tiers.
11. Samsung se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation.
12. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément la promotion à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison majeure.
13. Samsung se réserve le droit de déclarer non valides les participations accompagnées de documents incorrects, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre les participants fautifs.
14. Les données personnelles fournies dans le cadre de cette promotion seront uniquement traitées pour le bon déroulement de la promotion, conformément à la politique de confidentialité de Samsung (disponible sur https://www.samsung.com/ch_fr/info/privacy/).
15. Cette promotion est soumise au droit suisse. Le for judiciaire est à Zurich.